

Je suis convaincu, monsieur, que les catholiques de Manitoba ont un droit incontestable à leurs écoles ; que ce droit n'est pas basé sur de simples promesses, mais bien sur la constitution même du pays. Je pense qu'en demandant le respect de ces droits, nous ne demandons pas une faveur, mais bien un acte de justice que ceux qui ont le pouvoir en main, quels qu'ils soient, ont le devoir de nous accorder. C'est pourquoi les demandes faites sont toutes des demandes officielles, adressées au Gouverneur en conseil. J'ai, pour ma part, commencé à faire ces demandes lorsque Sir John Macdonald était premier ministre ; je les aurais faites sur le même ton et dans la même forme si l'hon. M. Laurier avait été au pouvoir. J'ai continué de faire mes demandes lorsque le successeur de Sir John est devenu chef du cabinet ; j'aurais fait exactement la même chose si M. Dalton McCarthy avait été à la tête de l'administration ; je me suis adressé à l'Exécutif comme corps, parce que je suis convaincu que chacun de ses membres est obligé par son serment d'office de nous rendre justice.

Les membres du Conseil Privé sont tenus de sauvegarder la constitution, de protéger les minorités ; que pourrais-je attendre de la promesse de quelqu'un d'entre eux, si le Corps lui-même n'avait pas le souci de ses obligations ? Il ne s'agit donc pas de telles ou telles promesses que vous croyez que j'ai reçues (quoiqu'elles ne m'aient pas été faites), mais il s'agit d'un droit, que les catholiques revendiquent au nom de la constitution du pays. Je suis tellement convaincu de ce droit, que j'ai dit dans ma lettre que vous avez publiée, ce que je répète ici : « La constitution est violée ; si on ne porte pas remède au mal, le pouvoir fédéral aura une iniquité, une honte de plus à son crédit. » J'ajoute encore : cette honte et cette iniquité sera aussi au crédit de ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, auront rendu plus difficile l'exercice de la justice que nous réclamons.

Voilà Monsieur ma « politique » sur la question de nos écoles. Encore une fois, je le répète, je n'ai fait aucune concession, aucun compromis ; je n'ai donné mon assentiment à aucun délai, à aucun mode d'action. J'ai demandé justice et voilà tout. Si vous voulez vous donner la peine de relire les pétitions auxquelles j'ai attaché mon nom, vous aurez la connaissance complète et entière de mes relations avec le gouvernement fédéral au sujet des écoles de Manitoba.

Mes relations officielles avec l'Exécutif n'ont pas empêché et n'empêchent pas mes relations personnelles avec mes amis, avec les amis de la cause : cette cause que j'aurais mieux servie sans doute si j'étais plus habile, mais que j'ai servie au meilleur de ma connaissance, sans faiblesse comme sans jactance, sans lâcheté comme sans provocation.

Pour aider à l'intelligence de la situation, j'ai écrit et signé une dizaine d'articles qui n'ont pas manqué d'attirer l'attention et dont la valeur pourrait peut-être s'apprécier par l'impuissance où les plus ardents adversaires de nos écoles se sont trouvés de m'opposer des réfutations tant soit peu acceptables.

A ce mode de porter la conviction dans l'esprit de ceux qui sont favorablement disposés, j'ai joint et je continue de joindre un chaleureux appel à tous les amis de la justice ; à tous ceux qui peuvent quelque chose dans les parlements, dans la presse, dans les assemblées publiques pour que tous prêtent leur concours à une solution avantageuse de nos difficultés. C'est une pierre de notre édifice social qu'on veut arracher de force, cette violence ne peut qu'é-